

# LA POMMERAYE

28 - 29 MAI 2011

# SUPER U



P. J. M. - www.pjm.com

**FFSA!**  
Fédération Française  
de Sport Automobile  
MONTAGNE

**Pommeraye**  
Sport Auto



**Vafcu**  
COMITÉ GÉNÉRAL  
des Associations Françaises  
de Clubs de Course

**MOTUL**



**La Pommeraye**



# REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE VHC

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Club de L'ouest Maine Bretagne organise le 27 et 28 mai 2011 une épreuve automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

### **1<sup>ère</sup> COURSE DE COTE VHC DE LA POMMERAYE**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne VH coef 2.

**Et pour le CHALLENGE INDICE DE PERFORMANCE 2011.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional ..... et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° ..... en date du .....

#### Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuveCFM:

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur LORIEUX Gérard	lic n° 7914
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur TROMAS Jacques	lic n° 128570
	Monsieur ODIETTE Michel	lic n° 7661
Directeur de Course	Monsieur MONSALLIER François	lic n° 4146
Commissaire Technique responsable VHC	Monsieur OLIVIER André	lic n° 1119
Chargé des relations avec les concurrents	Monsieur PECHON -ROSSEL Jean -Jacques	lic n° 2527

#### **1.2P. HORAIRES**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale CFM

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 60

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

**Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.**

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard Courses de Côte, sauf les frais de participation qui sont fixés à 400 € réduits à 200 € avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le 23 mai 2011 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard Courses de Côte.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

### 11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve (internationale) (nationale) (régionale) s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

#### 11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### 11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### 11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Courses de Côte.

#### 11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

#### 11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) (nationale) ou règlement standard Courses de Côte.

#### 11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard courses de côte.

#### 11.2.8P. Classements

##### *Pour les essais chronométrés*

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### Pour la course

L'épreuve se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

**Il ne sera pas établi de classement scratch.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne
- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- **Un classement pour le Challenge Indice de Performance.**
- **Un classement séparé pour les « classic » qui ne devront jamais figurer au classement des VHC**

#### **ARTICLE 13P. PRIX**

Tous les concurrents classés seront récompensés.

#### **ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu le Dimanche 29 mai à la fin du parc fermé VH.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve moderne.